MERCREDI 6 AVRIL

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Président de séance : DANIEL, assisté des normaliens et normaliennes présents au Congrès.

La séance est d'abord consacrée à l'audition de la Chorale des élèves de l'Ecole d'Application d'Aix, dirigée par Maurice Teissère, chorale qui a obtenu un premier prix au dernier concours organisé par l'U.F.O.L.E.A. tant pour l'exécution des chants choraux que des harmonisations pour pipeaux et flûtes douces.

Puis les stagiaires ayant travaillé, sous la direction de BROSSARD, à l'atelier de marionnettes, font une amusante démonstration des ressources que peuvent apporter les poupées à gaine.

« *On nous a demandé à diverses reprises, précise Brossard, de publier un répertoire de canevas pour marionnettes. Cela peut avoir son utilité. Aussi nous demandons à tous les montreurs de marionnettes ayant des réussites à leur actif, de nous envoyer les canevas ayant eu un particulier succès. Lorsque nous en aurons un certain nombre, nous publierons alors ce répertoire.* »

Avant la discussion du thème prévu : « La surcharge des classes », un débat s'instaure sur cet autre danger : *les vaccinations*. Dès l'abord, Elise Freinet fait apparaître, parmi les congressistes votant à main levée, une très forte majorité contre les vaccinations. Et de fait, à la tribune, vont se succéder de très nombreux camarades portant témoignage de la malfaisance des vaccinations.

— Dans le département de l'Aube, une petite fille est morte des suites d'une vaccination opérée contre l'avis du médecin de famille.

— Dans le Doubs, un homme vacciné le samedi est mort le dimanche d'une encéphalite. D'autres ont été très malades.

— En Gironde, une femme est morte trois jours après une vaccination.

— Dans les Pyrénées-Orientales, quelqu'un s'est fait vacciner contre la variole. Il a eu excessivement mal au bras, puis à la colonne vertébrale, puis à la nuque, puis à la tête. Puis il est mort.

— J'ai perdu ma fille aînée à la suite d'une vaccination contre la variole. C'était une enfant de 16 mois qui n'avait jamais été malade.

— Dans le Gard, un beau bébé de 18 mois a été vacciné une première fois, sans résultat. Quinze jours après, deuxième vaccination. Le lendemain, l'enfant était mort de la variole.

— A Avignon, un bébé de 6 mois a été vacciné. Il était en parfaite santé. Dans la nuit, il a gémi. A 5 heures du matin il était mort.

— A Besançon, les médecins ont exigé un mot des parents pour vacciner dans les classes.

— Les Docteurs anti-vaccinalistes disent que la tuberculose et le cancer seront en recrudescence dans les années à venir.

— Les vaccins n'ont pas de numéro de visa. Le Stalinon lui-même, dont on a démontré la malfaisance, en avait un.

— A Charleroi, au cours d'une conférence, un Docteur vaccinaliste a indiqué que depuis qu'on vaccine, le nombre de cas de variole est tombé d'une façon formidable. Seulement il a ajouté qu'au Japon, où on n'oblige pas à vacciner, la chute s'était faite de la même façon...

— Dans un canton de Charente-Maritime, il n'y a plus un seul médecin acceptant de vacciner les enfants à l'école. Nous sommes forcés de recevoir les enfants sans certificats. C'est pour les médecins une question de responsabilité.

— La loi précise que l'albumine, la tuberculose, les convalescences sont des contre-indications. Seulement, le Docteur administratif ne soupçonne pas du tout quels sont les antécédents d'un enfant.

A l'Ecole Freinet, le médecin visiteur lui-même reconnaît les bienfaits de nos principes naturistes. C'est dire que même dans cette forteresse de l'Institut Pasteur, il y a vraiment un grand pourcentage d'hérétiques. Je vous assure que ceux qui croient à ce pasteurisme, ce sont surtout ceux qui en vivent : grands trusts des produits pharmaceutiques et fabricants de vaccins.

Avec les vaccinations obligatoires, il est impossible que des chercheurs fassent la preuve de l'efficacité de leurs découvertes parce que le terrain est vicié par les vaccins.

BEAUGRAND. — Que peut faire l'Instituteur : d'abord s'informer.

Il y a une revue qui est très bien : c'est « La Libre Santé », qui vient de faire paraître un numéro spécial sur les vaccinations où vous trouverez les textes de loi se rapportant aux vaccinations, des exemples de jurisprudence et même des modèles de lettres à envoyer aux Inspecteurs d'Académie pour refuser les vaccinations.

Il y a surtout « La Ligue contre les vaccinations obligatoires ». C'est un mouvement qui prend de plus en plus d'importance et qui comprend surtout des Associations de Parents. Il a obtenu déjà plusieurs jugements qui font jurisprudence. On peut être adhérent en versant 1.000 fr. On a alors la défense gratuite d'un Maître du Barreau.

Une revue consacrée aux vaccins, « Santé et Vaccination », doit paraître ces temps-ci. Des Docteurs y collaboreront. Les problèmes seront vus sous leurs aspects sociaux, juridiques et scientifiques.

Que peut faire maintenant l'Instituteur avant une séance de vaccination ? Demander l'avis des familles. Les parents qui s'opposent à la vaccination peuvent aller voir leur médecin.

La conclusion de cet intéressant débat sera apportée par la motion votée à l'unanimité à la séance de clôture du Congrès et dont le texte a été publié dans le précédent numéro.